



Validation du DES de médecine générale Bobigny 2011

Dr M. Doré

Dr C. Peyrebrune

L'obtention de votre DES est assujetti à sa validation par un jury qui doit statuer, après votre dernier semestre de stage, lorsque votre dossier de validation est complet.

Protocole de présentation du dossier au jury en vue de sa validation

- **Le dossier, pour la validation, doit comporter :**

1. **Les validations des stages, conformes à la maquette, six stages dont :**

- **Les 4 obligatoires :**

- Deux semestres dans des lieux de stage hospitaliers agréés au titre de la discipline médecine générale :
 - un au titre de la **médecine d'adultes** : médecine générale, médecine interne, médecine polyvalente, gériatrie ;
 - un au titre de la **médecine d'urgence**. » ;
- Un semestre obligatoire auprès de praticiens généralistes agréés
- Un semestre au titre de la **pédiatrie et/ou de la gynécologie** ;
- Plus 2 :
 - **Un semestre libre.**
 - **Un semestre, choisi en fonction de votre projet professionnel**, effectué en dernière année d'internat, soit en médecine générale ambulatoire sous la forme d'un SASPAS (stage autonome en soins primaires ambulatoires supervisés), soit dans une structure médicale agréée dans le cadre d'un projet personnel validé par le coordonnateur de médecine générale.

L'un de vos stages hospitaliers doit être effectué en CHU (décret du 25 juin 2010¹) :

Chaque semestre doit être validé par le(s) responsable (s) du stage avec la fiche de validation où doit être noté : l'année du DES et le semestre.

2. **La validation des enseignements théoriques :** Les 3 carnets de présence, signés pour chaque cours.

¹ « Les internes de médecine générale suivent une formation d'au moins un semestre de formation dans les lieux des stages au sein des centres hospitaliers universitaires agréés au titre de la discipline médecine générale. Toutefois, le coordonnateur local du diplôme d'études spécialisées de médecine générale peut, après avis du directeur de l'unité de formation et de recherche, dispenser l'interne de ce stage, dans le cas où les capacités de formation de la subdivision dont il relève s'avèrent insuffisantes Médecine Polyvalente, médecine d'urgence agréés pour la médecine générale Pédiatrie/gynécologie, stage chez le praticien »

- 3. Le dossier documentaire** concernant tous les travaux: traces d'apprentissages dont les RSCA (récits de situations complexes authentiques), et les travaux scientifiques réalisés, les présentations de patients... au nombre minimal de 12. Ils doivent spécifier les compétences qu'ils vous ont apportées. (cf. p.4)
+ L'avis du tuteur (formulaire spécial à remplir par le tuteur).

- 4. Le mémoire** + l'avis du tuteur. (formulaire spécial à remplir par le tuteur)
- Le mémoire est travail de recherche clinique ou fondamentale pouvant porter sur un thème spécifique ou être constitué d'un ensemble de travaux dont le sujet doit être préalablement approuvé par le tuteur et agréé par les responsables du Département de Médecine Générale.
 - La thèse peut, en tout ou partie, tenir lieu de mémoire si elle porte sur un sujet de médecine générale et si elle est soutenue durant la dernière année d'internat ou dans les 6 mois qui suivent la validation.

5. Vos fiches d'appréciation de chaque stage, hospitalier et ambulatoire.

Se référer au livret de l'interne.

Ce dossier doit être déposé, avant la date limite donnée par le DMG

- **La présentation du dossier devant le jury comporte :**
 - CV universitaire ou document de synthèse (DU, formation médicale...), en 3 exemplaires papier.
 - Une présentation orale du dossier (la synthèse peut servir de guide) : 5'
 - Une présentation en diaporama (type PowerPoint) du mémoire ou de votre thèse de médecine générale : 10' (voir recommandation ci-dessous)

A la suite de ces présentations, une discussion de 10 min est prévue.

Enfin, 5 min sont réservées à la délibération.

Recommandation pour le diaporama de présentation du mémoire :

Prévoir une dizaine de diapos, pas plus. Il est recommandé de suivre le schéma IMRAD (Introduction, Méthode, Résultats, Discussion)

Ce qui donne le schéma de présentation suivant :

- Titre et présentation = 1 diapo.
- Introduction qui justifie le travail et pose la question à laquelle le mémoire répond = 2 diapos
- Méthode qui a été utilisée pour répondre à la question = 1 diapo
- Résultats : choisir les plus marquants = 2 ou 3 diapos
- Discussion : indiquer les limites et/ou les remarques les plus importantes fournies par les résultats = 2 ou 3 diapos
- Conclusion = 1 diapo.

Recommandations pour présentation du dossier documentaire et du mémoire, papier.

- Règles générales, chaque document doit:
 - Comporter un titre, votre nom et la date du passage en jury.
 - Etre **informatisé, imprimé et donné sur papier**. Il doit être présenté de façon lisible et claire : puces homogènes, différentes pour les paragraphes et les sous paragraphes + les écarts entre les paragraphes et les sous paragraphes, réguliers + même police dans tout le texte.
 - Avoir une pagination.
 - Etre relié avec une 1^{ère} page de présentation du document (ex ; RSCA ou mémoire, de Mme ou Mr X + jury du (date)).
- Précisions
 - Les traces d'apprentissage peuvent être reliées en un seul document. Pour chaque nouvelle trace vous devez mettre en tête : votre nom + le titre + le numéro de la trace + précisez si c'est une RSCA ou un travail clinique (présentation d'un cas...)
 - Le mémoire doit être séparé des autres documents et avoir une bibliographie selon les règles de la thèse. Il doit être référencé soit par des notes en bas de pages, soit par un report à la bibliographie.

Le CV ou document de synthèse

Il doit comporter tout ce que vous avez fait tout ce qui vous a fait acquérir des compétences en médecine générale: participation à des congrès ou colloques.... et les enseignements complémentaires (DU), travaux de recherche, publications....

Vous êtes prié de prendre contact avec le tuteur qui vous a été attribué pour voir ensemble les modalités pratiques de votre validation et ainsi vérifier que votre dossier est valide.

Dépôt du dossier de validation

Le dossier de validation (Cf. protocole du dossier au jury en vue de sa validation) doit être déposé au DMG à la date qui est donnée par le DMG.

Le mémoire ou la thèse (voire la date de soutenance) + le dossier documentaire + le CV, imprimé sur papier, doivent être donnés en 3 exemplaires.

C'est le coordonnateur de l'UFR d'origine du candidat qui atteste du cursus effectué.

Le coordonnateur de l'UFR, choisie à l'issue des ECN, propose la validation du DES en fonction de ces critères. Le coordonnateur inter régional valide au vu du dossier².

² Cf. texte de loi